

**Université Babeş-Bolyai
Faculté d'Histoire et Philosophie**

THESE DE DOCTORAT

**La collectivisation de l'agriculture dans l'ex-
région administrative Cluj (1949-1962)**

(Résumé)

**Directeur de thèse:
Prof. univ. dr. Gheorghe Cipăianu**

**Doctorant:
Borşa Sanda -Maria**

**Cluj-Napoca
2011**

SOMMAIRE

Introduction	1
Premier chapitre	7
Les mécanismes législatifs de la collectivisation de l'agriculture en Roumanie (1949-1962)	7
1.1 Le régime communiste et la dimension politique du problème agraire.....	7
1.1.1 Débats sur les projets de réforme agraire	7
1.1.2 La réforme agraire.....	10
1.1.3 La législation aux débuts administratifs de la collectivisation (1946-1948)....	12
1.2 L'application des structures collectivistes dans le rural : les mécanismes législatifs de l'assujettissement du monde rural (1949-1952)	19
1.2.1 Le début de la collectivisation: la réunion plénière du 3-5 Mars 1949.....	19
1.2.2 L'introduction du concept de « chiabur »	23
1.2.3 L'achèvement du cadre législatif et la création des premiers fermes collectives (1949).....	27
1.2.4 L'intensification du rythme de la collectivisation (1950-1952)	31
1.3 Stagnation et réforme dans le processus de collectivisation (1953-1958).....	50
1.3.1 Le reflux de la collectivisation (1953 – 1955).....	50
1.3.2 Le deuxième Congrès du Parti Ouvrier Roumain (23-28 décembre 1955) et l'intention d'accélérer la collectivisation.....	72
1.3.3 Préparation des instruments légaux pour l'assaut final sur le paysans (1957-1958).....	80
1.4 L'étape finale du processus de collectivisation (1959-1962).....	88
1.4.1 L'assaut final sur le monde rural (1959-1961)	88
1.4.2 L'achèvement de la collectivisation.....	94
Deuxième chapitre.....	97
Stratégies de collectivisation de l'agriculture	97
2.1 La stratégie du « front national ». Chronique d'un échec	97

2.2 Stratégies institutionnelles et modalités de coercition en vue d'adoption du modèle soviétique de la collectivisation de l'agriculture dans la région de Cluj	100
2.2.1. Transplantation et mise en place des structures institutionnelles dans le processus de collectivisation	100
2.2.2. Modalités de coercition dans l'application du modèle soviétique	115
2.3 Types de propagande utilisés dans la collectivisation de l'agriculture dans la région Cluj	123
2.3.1. La propagande orale	123
2.3.2. La propagande écrite	129
2.3.3. La propagande visuelle.....	136
 Troisième chapitre	 141
Centre-périphérie : la collectivisation de l'agriculture dans les départements de l'ex-région administrative Cluj (1949-1962)	141
3.1 Les dynamiques du processus de collectivisation de l'agriculture dans la région Cluj	141
3.2 Le département Aiud	151
3.3 Le département Beclean.....	176
3.4 Le département Bistrița.....	189
3.5 Le département Câmpeni	204
3.6 Le département Cluj	213
3.7 Le département Dej.....	232
3.8 Le département Gherla.....	248
3.9 Le département Huedin.....	263
3.10 Le département Jibou.....	278
3.11 Le département Luduș.....	292
3.12 Le département Năsăud.....	306
3.13 Le département Sărmaș.....	316
3.14 Le département Turda.....	328
3.15 Le département Zalău	342

Conclusions	353
Bibliographie	358
Liste d'abréviations	369

Mots-clés : collectivisation, législation, répression, propagande, communauté rurale

Introduction

La recherche scientifique du processus de collectivisation de l'agriculture dans les 14 départements de la région Cluj est une démarche historiographique peu privilégiée en ce moment à cause du manque d'œuvres portant sur ce phénomène complexe déroulé sur le vaste territoire de la région. Par conséquent, les défis posés par ce thème sont multiples : la cartographie des moyens d'ingérence du parti-Etat dans le milieu rural ; la mise en scène et l'analyse de la législation communiste sur la collectivisation et l'identification des causes de l'émission des divers actes législatifs ; l'identification des stratégies de collectivisation utilisées par les autorités communistes dans la région ; la révélation de la manière dont les ordres des décideurs supérieurs ont été mis en œuvre à tous les niveaux de décision du parti et de l'administration, à partir du centre vers la périphérie ; l'analyse de la dynamique de la création des unités agricoles coopératives dans chaque département et dans l'ensemble de la région ; le crayonnage de la vie sociale et de la situation économique des paysans au cours du processus de *modernisation programmée*.

Malheureusement, il n'y a à présent aucune démarche historiographique qui analyse l'évolution du processus de collectivisation de l'agriculture dans l'ex-région administrative de Cluj. A cause de ce vide historiographique concernant l'analyse de la collectivisation dans l'ex-région administrative Cluj entre 1949 et 1962, notre recherche est fondée particulièrement sur les documents provenant de la Direction des Archives Nationales Historiques Centrales, de la Direction des Archives Nationales du Département Cluj et de l'Archive du Conseil National pour l'Etude des Archives de la « Securitate ». Dans le cadre des Archives Nationales Historiques Centrales nous avons consulté les documents provenant du Fonds de la Réforme Agraire et du Fonds du Comité Central du Parti Communiste Roumain. Au sein de la Direction des Archives Nationales du Département Cluj nous avons identifié et analysé les documents du Fonds du Comité Provisoire du Département Cluj, le Fonds du Comité Départemental du Parti Ouvrier Roumain (POR) de Cluj, le Fonds du Conseil Populaire de la Région Cluj, le Fonds du Comité Régional du POR de Cluj et le Fonds de l'Inspectorat de Police Cluj.

Les documents d'archives ont facilité l'illustration de la manière de réception et dissémination des directives provenant du centre (Bucarest) et leur mise en place aux

niveaux régional et départemental. Nous avons ainsi crayonné une image détaillée des stratégies de collectivisation utilisées par les autorités communistes au niveau de la région entière, et une illustration analytique du processus et des mutations socio-économiques de la collectivisation dans la région de Cluj. Pourtant, la recherche dans les archives s'est avérée insuffisante sans l'analyse des principales mesures législatives qui ont jalonné le déroulement du processus de collectivisation de l'agriculture. Par conséquent, nous avons fait recours à une analyse exhaustive de la collection du *Journal Officiel* (1945-1962), et de la *Collection des Décisions et Dispositions du Conseil des Ministres de la République Populaire Roumaine* (1952-1962).

Pour une démarche assez complète du phénomène de la collectivisation, nous avons utilisé une série de corpus de documents parmi lesquels on évoque : Gheorghe Iancu, Virgiliu Țărău, Ottmar Trașcă, *Colectivizarea agriculturii în România. Aspecte legislative 1945-1962*, Presa Universitară Clujeană, Cluj-Napoca, 2000; Octavian Roske, Florin Abraham, Dan Cătănuș, *Colectivizarea agriculturii în România: cadrul legislativ: 1949-1962*, Institutul Național pentru Studiul Totalitarismului, București, 2007; Dan Cătănuș, Octavian Roske, *Colectivizarea agriculturii în România. Dimensiunea politică*, vol I, 1949-1953, Institutul Național pentru Studiul Totalitarismului, București, 2000; *Rezoluții și hotărâri ale Comitetului Central al Partidului Muncitoresc Român*, vol. I, Editura Partidului Muncitoresc Român, 1951; *Rezoluții și hotărâri ale Comitetului Central al Partidului Muncitoresc Român*, vol. II, Editura pentru Literatură Politică, 1954; *Legislația gospodăriilor agricole colective și a întovărășirilor agricole*, Editura de Stat pentru Literatura Economică și Juridică, București, 1956; *Stenogramele ședințelor Biroului Politic și ale Secretariatului Comitetului Central al P.M.R.*, vol. II, III, IV parues sous l'égide des Archives Nationales de la Roumanie (2003, 2004, 2006).

Les œuvres à caractère général ont été très utiles pour la description et l'analyse des causes et conséquences des diverses actions et stratégies des autorités communistes. On évoque dans ce sens : Dumitru Șandru, *Reforma agrară din 1945 în România*, Institutul Național pentru Studiul Totalitarismului, București, 2000; Ghiță Ionescu, *Communism in Rumania 1944-1962*, Oxford University Press, London, 1964; Charles Bouvier, *La collectivisation de l'agriculture: U.R.S.S.-Chine-Démocraties populaires*, Librairie Armand Colin, Paris, 1958; Robert Lee Wolff, *The Balkans in our time*, W.W.

Norton & Company, New York, 1978. Au cours de la recherche nous avons privilégié les études et articles spécialisés qui ont contribué à l'approfondissement des diverses réalités économiques et sociales qui ont accompagné les transformations imposées par le processus de collectivisation : Virgiliu Țărău, „Strategii în politica de colectivizare în regiunea Cluj. Studiu de caz: raioanele Aiud și Turda”, en Dorin Dobrinu, Constantin Iordachi (ed.), *Țărănimea și puterea. Procesul de colectivizare a agriculturii în România (1949-1962)*, Polirom, Iași, 2005, pp. 258-280; Octavian Roske, „Colectivizarea agriculturii în România: Mecanismul colectărilor, III”, en *Arhivele Totalitarismului*, an XIV, nr. 3-4/2006, pp.66-81; Dumitru Șandru, „Statutul mării proprietăți funciare rurale dinaintea promulgării decretului nr. 83/1949”, en *Analele Sighet*, vol. 7, 1999, pp. 714-73; Claudiu Degeratu, Octavian Roske, „Colectivizarea agriculturii. Modelul sovietic: Drumul belșugului”, en *Arhivele Totalitarismului*, an II, nr. 3/1994, pp. 54-69.

Réellement utiles ont été les interviews réalisés dans les localités Luna (de Arieș) et Cozma parce qu'ils ont offert une perspective ample de la manière dont les mécanismes imaginés par le régime en vue d'assujettir les paysans ont été mis en place dans le milieu rural. Nous avons complété la recherche par les articles de la presse du temps, particulièrement certaines collections des journaux tels *Scânteia*, *Pentru pace trainică*, *pentru democrație populară!*.

Etant donné le caractère inédit du thème de recherche, nous avons utilisé une approche multidimensionnelle : la dimension chronologique, la dimension comparatiste, la dimension institutionnelle et la dimension socio-économique.

La dimension chronologique repose sur l'analyse scientifique par six segments distincts:

- a. 1945 : la réforme agraire et la paupérisation sociale ;
- b. 1946-1948 : les débuts administratifs de la collectivisation ;
- c. 1949-1952: l'imposition des structures collectivistes par des diverses stratégies;
- d. 1953-1956 : stagnation et réforme dans la politique de collectivisation;
- e. 1957-1958 : préparation des instruments légaux pour l'assaut final sur la population rurale;
- f. 1959-1962 : l'assaut final sur l'agriculture.

Pour la deuxième dimension nous avons fait appel à une analyse comparative des stratégies de collectivisation de l'URSS et la RPR (accordant une attention à part à la région Cluj) en essayant de surprendre les éléments communs et les particularités du processus de collectivisation des territoires susmentionnés.

La troisième direction de recherche réside dans la dimension institutionnelle selon laquelle nous avons étudié aux niveaux central, régional, départemental et communal les institutions et les personnes impliquées dans le processus de collectivisation, et la manière de dissémination et réception des informations.

La plus ample dimension sur laquelle nous avons insisté a été la dimension socio-économique en vue de laquelle nous avons essayé de surprendre : la dynamique de l'apparition des unités agricoles coopératives dans chacun des 14 départements de la région de Cluj; les principales transformations sociales et économiques produites au niveau des communautés rurales; les techniques coercitives utilisées par les autorités communistes (quotas, impôts, contrats d'acquisitions, intimidations, menaces, arrestations) et leur impact sur la population rurale ; les mécanismes propagandistes auxquels on a fait recours.

La conceptualisation du processus de la collectivisation de l'agriculture dans la région de Cluj a été possible par un instrumentaire méthodologique solide composé de: l'analyse comparative (pour la mise en évidence des différences, des modifications subies par un acte législatif pendant une période de temps, de la radiographie de la transplantation du modèle soviétique de collectivisation de l'agriculture au niveaux national et régional) ; l'analyse de discours (utilisée pour l'interprétation des documents d'archives, décrets, lois, décisions, résolutions, dispositions et pour l'interprétation des articles de presse) ; l'interview (particulièrement celui mi-dirigé utilisé pour faire crayonner l'image de la collectivisation par les témoins de ce processus).

Premier chapitre

Les mécanismes législatifs de la collectivisation de l'agriculture en Roumanie (1949-1962)

La stratégie communiste concernant l'agriculture a visé au début la mise en place de la réforme agraire en tant que modalité facile d'attirer des adeptes parmi la population rurale qui était dominante à ce moment-là. Le décret-loi no. 187 pour l'achèvement de la réforme agraire, publié le 23 mars 1945, allait conduire à une division des lots en petites propriétés et à l'élimination des superficies qui dépassaient 50 ha.

Sur le fond de la situation économique précaire survenue à la fin de la guerre et à cause du manque d'aliments, le régime communiste a entamé le système des collectes pour exercer une large influence sur les paysans. La loi no. 68 du 16 février 1946 a prévu, d'un côté, une action de collecte des produits végétaux et animaux des paysans, et de l'autre côté, la distribution des biens industriels et des denrées alimentaires dans le milieu rural dont pouvaient bénéficier ceux qui avaient livré ou vendu des produits à l'Etat (sur la base de critères bien établis et à l'exception des transactions payées en espèces). Ce système des collectes allait se renforcer jusqu'au moment du déclenchement officiel de la collectivisation par la création de la Commission d'Etat pour la Collecte des Céréales et par le décret no. 121/1948 qui établissait les quantités réclamées par l'Etat en fonction de la superficie arable totale de l'exploitation et la production moyenne par hectare de la région.

Démarré officiellement à l'occasion de la Réunion plénière du Comité Central du POR du 3-5 mars 1949, le processus de la collectivisation avait été anticipé par le décret no. 83/1949 par lequel étaient transférées dans la propriété de l'Etat les exploitations agricoles des grands propriétaires privés (« moșieri ») soumises à l'expropriation par la loi no. 187/1945, et les fermes-modèle avec tout l'inventaire vif et mort.

Le cadre législatif du processus de collectivisation de l'agriculture a été organisé de sorte qu'il assurait un support légal aux modalités d'assujettissement des paysans par les mesures instituées : quotas obligatoires, impôt agricole, contrats et acquisitions. Si entre 1946 et 1948 on avait assisté à une « familiarisation » avec le système aberrant des quotas imaginés par le régime communiste, entre 1949 et 1952 celui-ci a été associé aux actes législatifs nécessaires à l'imposition obligatoire des structures collectivistes et à la

consolidation du régime des collectes. Les quotas de céréales que les différents types de ménages agricoles devaient à l'Etat en vertu du décret no. 306/1949 du Conseil des Ministres sur la base des propositions faites par la Commission d'Etat pour les Collectes ont subi des modifications tant concernant les critères qui décidaient les quantités imposées, que les types de produits. Par conséquent, en juillet 1949 les produits agricoles soumis aux quotas obligatoires étaient seulement le blé, le seigle, l'orge et l'avoine (Résolution du Conseil des Ministres no. 774/ 1949) ; une année plus tard, on englobait les catégories suivantes (Résolution du Conseil des Ministres no. 571/1950) : céréales (le blé, le seigle, l'orge, l'avoine et le maïs), oléagineux (le tournesol), légumineux (les pois, les haricot, les lentille), légumes (pommes de terre, l'oignon), fourrages (foin naturel, foin cultivé), semences des plantes fourragères (luzerne, trèfle, mash, herbe de Soudan). En 1955, le décret no. 64 décidait de maintenir les quotas obligatoires pour : le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le tournesol, les pois, les haricot, les lentille, pommes de terre, foin naturel et foin cultivé, tout en donnant la possibilité au Conseil des Ministres de modifier cette liste selon les besoins économiques du pays. La législation imposait également des quotas pour le lait, la viande et la laine.

A partir de 1953, en parallèle avec le régime des quotas, est institué et réglementé le système des contrats et acquisitions. Celui-ci comportait, selon le législateur, des bénéfices pour ceux qui signaient des contrats, tels: réductions du quota obligatoire, semences sélectionnées en échange, engrais, insecticides et fongicides gratuits ou à des prix avantageux, crédits de production et dépôts rapportés aux quantités, renseignements sur le combat des ravageurs. Après la réunion plénière du C.C. du POR du 27-29 décembre 1956, le décret no. 728/1956 décidait l'abrogation à partir du 1^{er} janvier 1957 des quotas obligatoires pour les produits suivants : le maïs, le tournesol, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les pois, les haricot, les lentille, pommes de terre, le lait et le foin. On gardait seulement les quotas pour la viande et la laine.

L'impôt agricole, un autre élément de l'arsenal construit par le régime communiste en vue d'assujettir le monde rural, a subi une série de modifications au cours de la collectivisation. Pourtant, le point de référence restait le décret no. 124/1952. Celui-ci, comme la plupart des actes législatifs émis entre 1949 et 1962 à l'égard de l'agriculture, a été conçu pour stimuler les structures collectivistes et éliminer les fermes

individuelles, particulièrement celles des « chiaburi » (paysans riches) autour desquels a été construite la rhétorique communiste jusqu'à 1959, le moment où le décret no. 115 obligeait à l'éradication de cette catégorie.

En contraste avec la première étape du processus de collectivisation (1949-1952) caractérisée par une avalanche d'actes législatifs justifiés par l'intention des facteurs politiques d'imposer leur propres méthodes de transformation socialiste de l'agriculture, la dernière étape (1959-1962) a été moins consistante sous l'aspect législatif et orientée plutôt vers l'élargissement et la consolidation des fermes collectives.

Deuxième chapitre

Stratégies de collectivisation de l'agriculture

A l'instar des autres domaines, la transformation de l'agriculture a suivi le modèle de l'URSS mis en place massivement par Staline à partir de 1929. Les communistes roumains ont utilisé diverses stratégies dans le processus de collectivisation de l'agriculture, qui dans leur perspective auraient dû créer finalement une dépendance envers le régime.

La transformation de l'agriculture roumaine allait se réaliser sur deux directions : la création des structures socialistes telles les SMT, MAE, FAC et, en même temps, la permanente lutte de classe dans le milieu rural, perpétuée par l'utilisation excessive du symbole du « chiabur » comme exploiteur et exposant du capitalisme.

On assiste au niveau institutionnel à la transplantation et à l'imposition des typologies soviétiques dans le processus de collectivisation de l'agriculture en Roumanie : le « colhoz », c'est-à-dire la ferme collective de l'URSS devint la ferme agricole collective (FAC) ; le « sovhoz », c'est-à-dire la ferme d'Etat, trouva l'équivalent dans la ferme agricole d'Etat (FAE) ; les « TOZ » se transformèrent en associations, et les « MTS » (*mashinno-traktornaia stantsiia*) furent nommés stations de machines et tracteurs (SMT).

En ce qui concerne les fermes agricoles collectives (les correspondants des « colhoz » soviétiques), on remarque qu'ils étaient « la forme supérieure » de la transformation socialiste de l'agriculture. Les premiers cinq telles fermes ont été inaugurées en juillet 1949, l'une d'entre elles dans le département Cluj (dans la commune Luna de Jos) sous le nom « Le Tracteur Rouge ». Mais, pour une transition plus facile à la ferme collective le gouvernement communiste a décidé en septembre 1951, selon le modèle communiste, d'accorder une attention élevée aux associations et particulièrement au type « TOZ ». Bien que le territoire de la région de Cluj comptât plusieurs associations, le problème qui se posait était l'élimination des bandes de terre qui séparaient les terrains arables et leur transformation en associations du type « TOZ ». Egalement, à partir de 1956 une nouvelle structure collectiviste, la Coopérative Agricole de Production avec rente a été introduite comme structure supérieure au « TOZ ».

Une autre action stratégique entamée par le régime communiste a été la mise en place des moyens de coercition économique et répression qui visaient la paupérisation des ménages individuels et, en particulier, ceux des « chiaburi ». Dans la région de Cluj on comptait beaucoup de paysans qui n'avaient pas acquitté leurs obligations vers l'Etat (sous la forme des quotas et impôts), la conséquence de cette « désobéissance » étant le séquestre ou la confiscation des biens, une amende et, assez souvent, l'emprisonnement.

Un élément particulier du point de vue de l'attention accordée par les communistes dans la transformation socialiste de l'agriculture roumaine a été la situation des « chiaburi ». Même si cette catégorie a été les plus blâmée et gravement accusé par le régime, Gheorghe Gheorghiu-Dej n'a pas suivi le modèle soviétique de sa liquidation à cause du besoin accru de nourriture de la population urbaine (la liquidation de la classe des « chiaburi » ne s'est produite qu'en 1959).

La transformation socialiste de l'agriculture ne pouvait être complète sans la transformation du paysan selon les mêmes critères imaginés par les communistes et, dans ce contexte, un rôle important pour les deux catégories l'a joué l'appareil de propagande et agitation. A l'aide de trois types de propagande (écrite, orale et visuelle-audiovisuelle) on devait « convaincre » les paysans: les bénéfices du système collectiviste, illustrés par les « colhoz » soviétiques, et l'importance de l'accomplissement des obligations vers l'Etat (par le versement des quotas) pour que les produits livrés assurent la nourriture de la population urbaine et les matières premières de l'industrie. En même temps, le propagandiste et l'agitateur disposaient de diverses manipulations pour dresser les paysans pauvres et moyens contre le « chiabur », leur ennemi de classe.

La multitude des stratégies et actions entreprises du centre vers la périphérie a servi finalement à l'objectif poursuivi par les leaders communistes roumains – la collectivisation de l'agriculture – et, y compris, l'assujettissement du monde rural.

Troisième chapitre

Centre-périphérie: la collectivisation de l'agriculture dans les départements de l'ex-région administrative Cluj (1949-1962)

L'instauration du régime communiste a déterminé une multitude de transformations de nature économique, sociale, culturelle, politique, qui allaient contribuer graduellement à la consolidation et l'accapuration totale du pouvoir par les autorités communistes.

Configurée en 1950, la région de Cluj a subi une série de modifications administratives-territoriales. En 1950 elle comptait 8 (Aiud, Câmpeni, Cluj, Dej, Gherla, Huedin, Turda, Jibou) mais, à partir de 1952 la région comptait 14 départements (Aiud, Câmpeni, Cluj, Dej, Gherla, Huedin, Turda, Jibou, Beclean, Bistrița, Năsăud, Sărmaș et Luduș, Zalău). A la fin de l'année 1960 elle a été structurée en 9 départements (Aiud, Bistrița, Câmpeni, Dej, Gherla, Huedin, Năsăud, Turda, Zalău).

La collectivisation de l'agriculture sur le territoire de la future région Cluj a été déclenchée à partir de 1949, quand on a inauguré les fermes agricoles collectives suivants: « Le Tracteur Rouge » à Luna de Jos (appartenant au département Cluj) le 24 juillet 1949; « Bobâlna » à Salatiu (appartenant au département Someș) et le MAC « Horea » dans le village Șuțu (appartenant au département Turda) le 11 septembre 1949. Après la constitution de la région Cluj, les fermes agricoles collectives de Luna de Jos et Salatiu ont été transférées au département Gherla, et celui de Șuțu au département Turda.

A la fin de l'année 1952 chaque département de la région Cluj, à l'exception de Câmpeni, possédait sur son territoire des fermes agricoles collectifs. A cause de la procédure de création de la plupart des ménages agricoles collectifs, les autorités communistes ont rencontré des problèmes qui périlcliaient le fonctionnement de ces unités, tels : le manque d'infrastructure nécessaire à la collecte de l'inventaire agricole, le refus des collectivistes de travailler dans les FAC, les demandes de sortir des fermes collectives ou de les destituer.

En ce qui concerne le processus de collectivisation dans la région Cluj, le département Câmpeni a constitué un cas particulier. A cause de ses caractéristiques géographiques, il a été difficile pour les communiste de le collectiviser. Même si

plusieurs associations avaient été inaugurées jusqu'à l'achèvement officiel de la collectivisation, aucune ferme agricole collective n'avait été organisée sur le territoire du département Câmpeni.

Le processus de collectivisation de l'agriculture dans la région Cluj a connu trois étapes distinctes : a) 1949-1952 le déclenchement de la collectivisation et l'accroissement exponentiel par des diverses stratégies du nombre des fermes agricoles collectives et des associations; 1953-1958 le ralentissement de la collectivisation (avec une faible tentative de relance en 1956), étape caractérisée par le petit nombre des familles qui ont adhéré aux fermes agricoles collectives et le nombre réduit des unités agricoles nouvelles ; 1959-1962 l'intensification du rythme de la collectivisation illustrée par le grand nombre des familles englobées dans ces unités, la multitude de associations transformées ou unifiées en ménages agricoles et les unifications des divers FAC en vue de créer des fermes agricoles collectives plus larges.

Les transformations profondes subies par les localités rurales avec la mise en place des FAC, des associations et des coopératives agricoles de production sont mises en évidence, d'un côté, par les stratégies agressives utilisées par les autorités communistes dans le but de « l'inscription » les paysans dans les nouvelles unités agricoles coopératives et, de l'autre côté, par les réactions des gens envers l'ingérence du parti-Etat dans le monde traditionnel du village roumain. Dans ce sens, le processus de la collectivisation, par ses effets dramatiques exercés sur l'individu, ses mécanismes de pression et répression, a éclaté les fondements de chaque communauté rurale.